

La protection de l'enfance dans un monde aux ressources limitées : Dès défis de financement aux solutions innovantes



UNICEF/Andrianantenaina

Document d'information en vue de la réunion annuelle de 2026 sur la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

INTRODUCTION

Le nombre d'enfants touchés par les crises humanitaires actuelles ne cesse d'augmenter. Malgré leur remarquable résilience, ces enfants comptent parmi les plus vulnérables au monde, exposés quotidiennement à des risques accrus de multiples formes de violence. Les conflits armés et la violence armée, les déplacements forcés et les chocs climatiques – et de plus en plus la convergence de ces trois facteurs – exposent davantage les enfants à la violence, à l'exploitation, à la négligence et aux abus. Les conflits armés et la violence seules touchent aujourd'hui environ un enfant sur cinq dans le monde, avec plus d'un demi-milliard de filles et de garçons vivant dans des situations de violence ou à proximité de celles-ciⁱ.

En même temps, le système humanitaire, chargé de les protéger, est confronté à une crise de financement aiguë et soudaineⁱⁱ. En conséquence, des programmes de protection de l'enfance vitaux et essentiels sont fermés, réduits ou souffrent d'un grave manque de personnel, laissant des millions d'enfants sans le soutien dont ils ont urgentement besoinⁱⁱⁱ.

Ces défis se déroulent parallèlement à des réformes majeures du système humanitaire, notamment la « réinitialisation humanitaire » et l'initiative UN80, qui redéfinissent la manière dont les interventions sont hiérarchisées, structurées et financées^{iv}. Parallèlement, le mépris croissant pour le droit international humanitaire et les droits humains réduit la marge de manœuvre pour mener des actions fondées sur des principes et affaiblit la responsabilité en cas de violations commises à l'encontre des enfants^v. Ensemble, ces dynamiques redéfinissent le cadre opérationnel de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, soulignant l'urgence de réexaminer la manière dont le droit des enfants à la protection et au bien-être peut être préservé dans la réalité émergente.

Pourtant, même si cet espace de protection se réduit, les acteurs de la protection de l'enfance à tous les niveaux continuent de réagir et de s'adapter^{vi}. Dans des contextes divers, les acteurs de la protection de l'enfance ajustent leurs modèles d'intervention, redéfinissent les priorités avec des ressources limitées, renforcent les approches communautaires et recherchent de nouveaux moyens de maintenir les résultats en matière de protection de l'enfance face à des contraintes sans précédent. Des innovations, les partenariats et, dans certains cas, des compromis difficiles apparaissent de plus en plus dans le domaine de la protection de l'enfance dans le cadre de l'action humanitaire, les acteurs cherchant à maintenir les supports et les services essentiels à la protection de l'enfance



UNICEF/Jonson

malgré des contraintes croissantes. Il est essentiel de comprendre comment les acteurs de la protection de l'enfance réagissent à la situation actuelle, notamment ce qui est préservé, ce qui est perdu et ce qui est reconfiguré, afin de garantir que la protection des enfants reste au centre de l'action humanitaire, même dans un environnement opérationnel de plus en plus limité en ressources et politiquement complexe.

LE SYSTEME HUMANITAIRE EST CONFRONTE A UNE GRAVE CRISE DE FINANCEMENT

Malgré des besoins toujours croissants, le système humanitaire connaît une grave crise de financement. L'Aperçu de la Situation Humanitaire Mondiale 2026 lance un appel de fonds d'environ 23 milliards de dollars américains pour venir en aide à 87 millions de personnes, ce qui représente la proportion la plus faible de personnes aidées depuis plus d'une décennie, malgré l'augmentation continue du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire^{vii}. Cette situation s'inscrit dans une tendance à la baisse successive des appels humanitaires, les derniers Aperçus de la Situation Humanitaire Mondiale ciblant moins de la moitié des personnes évaluées comme étant dans le besoin.

Pour certains grands bailleurs de fonds humanitaires, la baisse des financements est davantage due à des choix politiques et stratégiques qu'à un manque d'argent. Pour d'autres, les pressions budgétaires réelles ont limité leur capacité à maintenir ou à augmenter les financements humanitaires ou à contribuer à combler les lacunes laissées par d'autres. Dans la pratique, de nombreux donateurs se situent quelque part entre ces deux extrêmes. Ensemble, cela a créé un déficit de financement à l'échelle du système qu'aucun bailleur de fonds ou groupe de donateurs n'a été en mesure de combler, les appels humanitaires diminuant alors même que les besoins continuent de croître^{viii}.

Dans ce contexte, la hiérarchisation excessive des priorités a réduit les interventions aux besoins les plus immédiats et vitaux, excluant un grand nombre de personnes confrontées à des risques graves mais moins visibles^{ix}. La protection des enfants dans le cadre de l'action humanitaire, un secteur historiquement sous-financé^x, a été particulièrement touchée. Dans tous les contextes, les réductions de financement ont entraîné la suspension, la réduction ou la fermeture de programmes de protection des enfants, souvent sans planification de la transition, ce qui a compromis la continuité des soins et de la protection des enfants en danger^{xi}.

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET LES DROITS DE L'HOMME SOUS LE FEU DES CRITIQUES

Le cadre juridique et normatif mondial destiné à protéger les enfants dans les crises humanitaires est soumis à de fortes pressions. De plus en plus, les grandes puissances violent ouvertement les lois et normes internationales établies. Chaque fois que de telles violations restent impunies, elles



UNICEF/Sánchez

ouvrent la voie à d'autres, alimentant une spirale descendante de mépris pour les lois humanitaires internationales et les droits humains qui sont essentiels à la protection des enfants en situation de crise. Cette érosion des normes mine des décennies de progrès dans la poursuite des auteurs de violations graves contre les enfants.

Les conflits armés et la violence se sont intensifiés et étendus géographiquement, avec un nombre de pays en conflit armé supérieur à celui enregistré à la fin de la Seconde Guerre mondiale^{xii}, ce qui a directement contribué à une forte augmentation des violations commises à l'encontre des enfants. Au cours de la dernière période considérée, les Nations unies ont vérifié plus de 41 370 violations graves commises à l'encontre des enfants en 2024, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré. Les violations comprennent les meurtres et les mutilations, le recrutement et l'utilisation par des forces et des groupes armés, les enlèvements, les violences sexuelles, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus d'aide humanitaire.

Le refus d'aide humanitaire est en forte augmentation, passant de 5 205 incidents vérifiés en 2023^{xiii} à plus de 7 900 en 2024^{xiv}, avec une nouvelle augmentation prévue en 2025. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée lorsque l'accès humanitaire est limité, car l'interruption des services tels que les soins de santé, l'éducation et la protection de l'enfance exacerbe les risques et les vulnérabilités existants.

Ces tendances reflètent une érosion plus générale du respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, un affaiblissement des mécanismes de responsabilité et une normalisation des préjudices causés aux civils, y compris aux enfants.

REFORMES DE L'ARCHITECTURE HUMANITAIRE ET EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL

Sous l'effet de la crise de financement, le système humanitaire fait l'objet de réformes importantes, notamment la « remise à plat » de l'action humanitaire et l'initiative UN80^{xv}.

Dans le cadre de la réforme humanitaire, le système des clusters a fait l'objet d'un processus de simplification qui a abouti à la consolidation du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance (avec les domaines de responsabilité de la lutte contre la violence basée sur le genre et de la lutte antimines) en un seul cluster « Protection ». Si cette mesure n'est pas gérée avec soin, elle pourrait compromettre la coordination dédiée à la protection de l'enfance au niveau national, notamment en mettant en péril la plateforme essentielle pour le soutien technique à la protection de l'enfance au niveau national et la résolution des problèmes spécifiques à la protection de l'enfance.

En même temps, un nombre croissant de pays s'engagent dans une trajectoire de sortie de la coordination humanitaire internationale, non pas parce que les besoins humanitaires ont considérablement diminué, mais parce que les réductions de financement et les décisions de hiérarchisation des priorités remodèlent les plans d'intervention mondiaux. La planification « hyper-prioritaire » de l'Aperçu de la Situation



UNICEF/Jospeh

Humanitaire Mondiale 2026 a classé jusqu'à 11 opérations d'intervention comme étant en transition hors du système international, en raison des réalités financières plutôt que des changements sur le terrain^{xvi}. Cela crée des risques particuliers pour la protection des enfants : à mesure que les mécanismes de coordination formels, les flux de financement et les structures de soutien technique sont réduits sans planification solide de la transition, les services essentiels de protection des enfants risquent d'être gravement perturbés, même dans les régions où les enfants restent fortement exposés à la violence, à l'exploitation et à la négligence.

IMPACT SUR LES PROGRAMMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les données fournies par les professionnels de la protection de l'enfance dans plus de 50 contextes humanitaires indiquent que les réductions de financement ont déjà des effets immédiats et graves sur les enfants et les services destinés à les protéger^{xvii}. La fermeture et la réduction des programmes privent les enfants de l'accès à la prise en charge de leur cas, au

soutien psychosocial, à la recherche et à la réunification familiale, à l'aide juridique, aux interventions communautaires de prévention et à d'autres services essentiels de protection de l'enfance.



Dans certains contextes, l'interruption brutale des services est associée à une exposition accrue au travail des enfants, aux mariages précoces, au recrutement par des groupes armés, à l'exploitation sexuelle et à la traite, ainsi qu'à de graves troubles mentaux, notamment des idées suicidaires. Ces effets sont particulièrement graves pour les enfants qui cumulent plusieurs vulnérabilités, notamment les enfants handicapés, les enfants déplacés et les enfants séparés de leur famille^{xviii}.

Les résultats en matière de protection de l'enfance dépendent d'un large éventail de professionnels, notamment des travailleurs sociaux, des animateurs communautaires, des superviseurs, des conseillers techniques, des coordinateurs de programmes et des gestionnaires. Le personnel de première ligne est essentiel pour identifier les risques et interagir directement avec les enfants et les familles, tandis que le personnel technique et administratif assure la supervision, l'orientation, l'assurance qualité et la coordination qui permettent d'apporter des réponses sûres et efficaces. La réduction des capacités de première ligne et du soutien technique limite la capacité des acteurs à mettre en œuvre des programmes de protection de l'enfance de qualité et à respecter les normes minimales de protection de l'enfance. À terme, ces pressions risquent d'éroder les investissements dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et de compromettre les progrès accomplis vers des réponses durables et menées à l'échelle nationale.

IMPACTS INTERSECTORIELS ET EROSION DES ENVIRONNEMENTS PROTECTEURS DES ENFANTS

Les réductions de financement dans l'ensemble du système humanitaire perturbent les programmes dans de nombreux secteurs qui sont essentiels à la protection et au bien-être des enfants. L'éducation, la sécurité alimentaire, la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, entre autres, sont réduits ou supprimés dans toute une série de contextes touchés par des crises, y compris les programmes intégrés qui contribuaient auparavant à prévenir et à atténuer les risques liés à la protection des enfants^{xix}. La réduction et la fermeture des services éducatifs dans les contextes humanitaires sont particulièrement préjudiciables^{xx}, car les écoles et les espaces d'apprentissage offrent souvent non seulement un enseignement, mais aussi une

structure, une supervision, un soutien psychosocial et une identification précoce des enfants à risque^{xxi}.

Ces perturbations intersectorielles aggravent les risques pour les enfants en affaiblissant les environnements protecteurs et en augmentant le recours à des stratégies d'adaptation néfastes. Lorsque l'éducation est interrompue, les enfants sont plus susceptibles d'être entraînés dans le travail des enfants, les mariages précoces, le recrutement par des groupes armés et d'autres formes d'exploitation^{xxii}. En même temps, la réduction de l'aide alimentaire et des services de base ont augmenté l'exposition des enfants au travail des enfants, à l'exploitation sexuelle, à la traite force, au recrutement par des groupes armés et au mariage des enfants, tandis que les coupes [de fonds] dans le financement de la santé limitent l'accès à des services essentiels de santé mentale et de soutien psychosocial. Ensemble, ces pressions intensifient la détresse psychosociale des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux et compromettent les progrès réalisés grâce à des programmes humanitaires intégrés et multisectoriels.

CONCLUSION

Le contexte humanitaire actuel se caractérise par des besoins croissants, des contraintes financières aiguës, un affaiblissement du respect des cadres juridiques et normatifs et des changements importants dans l'architecture humanitaire. Ensemble, ces dynamiques remodèlent profondément l'environnement dans lequel s'inscrit la protection des enfants dans l'action humanitaire, exposant les enfants à des risques accrus tout en exerçant une pression immense sur les systèmes conçus pour les protéger, qui sont souvent déjà débordés.

Dans ce contexte contraignant, les acteurs de la protection de l'enfance continuent de s'adapter, en s'appuyant sur des données factuelles, leur expérience et la collaboration, afin de maintenir les services essentiels, de renforcer les environnements protecteurs et d'atténuer les préjudices dans la mesure du possible. Si l'innovation et les nouvelles méthodes de travail ne peuvent compenser l'ampleur des besoins non satisfaits ni remplacer l'engagement politique et financier en faveur des droits des enfants, y compris leur droit à la protection, elles peuvent contribuer à préserver les résultats essentiels en matière de protection, à améliorer l'efficacité et l'équité et à orienter une utilisation plus stratégique des ressources limitées. Une meilleure compréhension du contexte actuel dans lequel opèrent les acteurs de la protection de l'enfance peut donc favoriser des approches plus ciblées,



plus fondées sur des principes et mieux adaptées au contexte pour protéger les enfants dans un monde où les ressources sont limitées.

Citation suggérée : Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, La protection de l'enfance dans un monde aux ressources limitées : des défis du financement aux solutions innovantes (2026).

© L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

Pour plus d'informations sur le travail de l'Alliance et pour rejoindre le réseau, veuillez consulter le site www.alliancecpa.org/fr ou nous contacter directement à l'adresse info@alliancecpa.org.

Notes de fin:

ⁱ <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/stop-the-war-on-children-security-for-whom-2025>

ⁱⁱ <https://alliancecpa.org/en/advocacy-resource-pack/positioning-child-protection-humanitarian-action-amid-funding-cuts>

ⁱⁱⁱ <https://alliancecpa.org/en/brief-global-impact-funding-cuts-children>

^{iv} <https://alliancecpa.org/en/advocacy-resource-pack/positioning-child-protection-humanitarian-action-amid-funding-cuts>

^v <https://alliancecpa.org/en/technical-materials/impact-un80-humanitarian-reset-funding-cuts-caac-agenda>

^{vi} <https://alliancecpa.org/sites/default/files/An%20Overview%20of%20the%202025%20Annual%20Meeting%20for%20Child%20Protection%20in%20Humanitarian%20Action.pdf>

^{vii} <https://humanitarianaction.info/document/global-humanitarian-overview-2026>

^{viii} <https://apnews.com/article/un-switzerland-humanitarian-aid-ocha-funding-e764d76f3a5adcd861899a3b0be66ab3>

^{ix} <https://www.concern.net/press-releases/un-humanitarian-overview-reveals-millions-people-risk-being-left-behind-2026>

^x <https://alliancecpa.org/en/technical-materials/unprotected-special-edition-analysis-funding-child-protection-armed-conflict-2021-and-2022>

^{xi} <https://alliancecpa.org/en/brief-global-impact-funding-cuts-children>

^{xii} <https://www.unicef.org/fr/rapports/situation-enfants-dans-le-monde/2025>

^{xiii} <https://docs.un.org/fr/S/2024/384>

^{xiv} <https://docs.un.org/fr/s/2025/247>

^{xv} <https://www.un.org/un80-initiative/en>

^{xvi} <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2025/12/11/abrupt-transitions-global-humanitarian-overview-pushes-dangerous-trend>

^{xvii} <https://alliancecpa.org/en/brief-global-impact-funding-cuts-children>

^{xviii} <https://alliancecpa.org/en/brief-global-impact-funding-cuts-children>

^{xix} <https://alliancecpa.org/en/brief-global-impact-funding-cuts-children>

^{xx} <https://e1.nmcdn.io/assets/ggheie/wp-content/uploads/2025/08/Futures-Cut-Short-FINAL.pdf>

^{xxi} <https://alliancecpa.org/en/child-protection-humanitarian-action-and-education-emergencies>

^{xxii} <https://e1.nmcdn.io/assets/ggheie/wp-content/uploads/2025/08/Futures-Cut-Short-FINAL.pdf>